



REALISATION DU LOTISSEMENT LE BOIS DU DOLMEN

COMMUNE DE SAINT-PHILIBERT

DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

6. Appréciation sommaire des dépenses

A – ÉTUDES ET HONORAIRES TECHNIQUES

Etudes préalables à la réalisation du lotissement, honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau d'études environnement, prestataire foncier, géomètre, coordination SPS, notaire, etc...

	=	49.200,00 €	HT
TVA à 20 %	=	9.840,00 €	
Total TTC	=	59.040,00 €	TTC

B – TRAVAUX

Travaux préliminaires, de terrassement, de voirie, de signalisation, d'espaces verts, d'assainissement EU, EP, AEP, maçonnerie, électricité, éclairage public, Télécom, bassin de rétention des eaux pluviales:

	=	568.954,00 €	HT
TVA à 20 %	=	113.790,80 €	
Total TTC	=	682.744,80 €	TTC

C – AUTRES DEPENSES

Communication, appels d'offres, aléas et imprévus, taxe

	=	59.500,00 €	HT
TVA au taux de 20 %	=	11.900,00 €	
Total	=	71.400,00 €	TTC

D – ACQUISITIONS FONCIERES

Le montant des acquisitions foncières = **503.000,00 €** **HT**
(Selon l'évaluation de France domaine en date du 29 septembre 2016)

Les acquisitions sont exonérées de TVA et du droit d'enregistrement en vertu de l'article 1045 du code général des impôts pour les propriétaires non assujettis (particulier et propriétés bâties de plus de 5 ans), et des articles 256 et suivants du code général des impôts.

MONTANT TOTAL = 1.180.654,00 € HT
1.316.184,80 € TTC Un million trois cent seize mille cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises).

Toutes dépenses confondues, le total des dépenses du lotissement Le Bois du Dolmen est de 1.180.654,00 € HT (Un million cent quatre-vingt mille six cent cinquante-quatre euros hors taxes).